Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 39 (1930)
Heft: 19

Rubrik: Informations économiques

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dans la classification que nous avons établie nous trouvons des vins allant de 10% à 15 et même 16% d'alcool, quelques-uns parfaitement secs, comme l'Arvine et le Fendant, par ex., d'autres renfermant, par contre encore, malgré leur haute teneur en alcool, une dose parfois élevée de sucre non fermenté, tels la Malvoisie, ou l'Hermitage.

Les années particulièrement chaudes, les raisins des cépages fins restent sur souche jusqu'à l'ultime moment d'arrière-saison et donnent alors les vins mi-flétris ou flétris, qui atteignent vraiment une suprême distinction.

Devant tant d'abondance et de richesses œnologiques, on ne saurait sans risque déclarer sa préférence pour l'un ou l'autre de ces crus que la terre valaisanne produit avec une si libérale magnificence. Le plus prudent est d'y goûter à tous à tour de rôle. Vous serez peut-être alors dans l'agréable embarras de ce président d'un Parlement de France qui, ne pouvant se décider entre le Bordeaux ou le Bourgogne, ajournait toujours à huitaine la prononciation de l'arrêt, tant il avait de plaisir à visiter les pièces!

Qu'entre les vins du Valais, votre cœur balance donc longtemps, ... le plus longtemps possible.

Diolly/Sion, avril 1930.

Dr. *Henry Wuilloud*
ing. agr.

N.B. La Chambre valaisanne de commerce à Sion fournit gratuitement tous les renseignements désirés.

Sociétés diverses

Ragaz. — La Société de cures et de tourisme de Ragaz-les-Bains, dans son rapport sur l'exercice 1929, considère la dernière saison comme satisfaisante. L'affluence des baigneurs et des séjournants a été bonne pendant la haute saison, mais moins réjouissante durant l'avant et l'arrière-saison. On a compté au total 13.433 hôtes et 98.194 nuitées, au lieu de 12.759 hôtes et 94.182 nuitées en 1928. Il y a eu 5595 Suisses et 4526 Allemands; tous les autres pays ont été représentés par moins de 500 visiteurs. Avec un total de 152.000 fr. de dépenses, la société enregistre un déficit de 8.530 fr. Elle a dépensé 33.000 fr. pour la réclame, 70.000 fr. pour le bureau de renseignements, 15.700 fr. pour l'orchestre et 3.000 fr. pour des manifestations diverses.

Gstaad. — D'après le rapport annuel pour 1929/30 de la Société de développement de Gstaad et environs, cette station a eu en 1929 l'une de ses meilleures saisons d'été. La dernière saison d'hiver a également été bonne. La statistique donne les chiffres suivants pour l'exercice: 9080 arrivées (exercice précédent: 8800) et 110.982 nuitées (108.415). Le plus grand nombre d'hôtes a été fourni par la Suisse; viennent ensuite la Grande Bretagne, la France et l'Allemagne. La kurtaxe a rapporté 43.000 francs. Le bureau de renseignements a expédié 25.000 prospectus, 2200 cartes pour skieurs, 1000 affiches et 5000 programmes des manifestations sportives. Un nouveau prospectus d'été, établi en six langues, a été tiré à 150.000 exemplaires. Un dépliant pour la saison d'hiver sera distribué à 20.000 exemplaires.

L'Association des intérêts de Glion a tenu son assemblée générale le 30 avril, sous la présidence de M. E. Hirschy. Le rapport du comité fait constater que l'effectif des membres se monte à 163. Les cotisations des sociétaires ont fourni 2678 fr. 20; les hôtels ont versé 3592 fr. 50, plus 5525 fr. comme produit de la vente des timbres. Le village a accordé une subvention de 375 francs. Le total des recettes s'est élevé à 13.532 fr. 20. Les dépenses ont atteint 11.502 fr. 97. Depuis sa réorganisation au printemps 1926, l'association a dépensé en réclame 48.761 fr., sans compter les parts versées à la Société de développement et à la Société des hôteliers de Montreux. Le comité a été réélu avec M. E. Hirschy comme président. M. L. Niess, de l'hôtel Victoria, est secrétaire. M. Erasimé, du Grand Hôtel et Righi vaudois, est caissier. En font également partie MM. A. Benoît, de l'hôtel des Alpes vaudoises, F. Buchs, des hôtels Bellevue et Belvédère et E. Stange, de l'hôtel de Glion.

La Ligue internationale des adversaires de la prohibition tiendra cette année son congrès à Budapest, les jeudi 12, vendredi 13 et samedi 14 juin. Les précédentes conférences annuelles ont eu lieu, à partir de 1921, à Lausanne, Bruxelles, Londres, La Haye, Paris, Porto, Rome, Vienne et Copenhague. Le congrès de Copenhague avait entendu d'intéressants rapports, fortement documentés, sur les effets déplorables de la loi de prohibition en Finlande, sur l'action physiologique de l'alcool dans le corps humain, sur les expériences faites aux Etats-Unis sous le régime de la prohibition, sur les lois et projets de lois concernant l'option locale en Grande-Bretagne et en Irlande, sur l'importance des boissons alcooliques dans la production et le commerce des nations, enfin sur la réglementation de la vente des boissons alcooliques en Suède. Des problèmes tout aussi intéressants ont été portés à l'ordre du jour du congrès de Budapest.

Le Syndicat d'initiative de Bex-les-Bains a tenu dernièrement son assemblée annuelle sous la présidence de M. le Dr Chollet. Le président, le secrétaire et le caissier ont successivement donné des précisions sur l'activité de la société pendant l'exercice écoulé, dans le but de faire mieux connaître la station. Cette activité s'est manifestée surtout par une réclame intensive sous diverses formes: expédition de programmes-brochures et du Guide de Bex, affichage, communiqués et photos aux journaux, publicité radiophonique, concerts et divertissements. L'affiche Dent-du-Midi a été tirée à 5000 exemplaires et un dépliant à 30.000 exemplaires. Plus de 6.000 fr. ont été dépensés l'année dernière par la Commission de propagande, dont la principale ressource consiste en une contribution de 4.000 fr. versée par les hôteliers de Bex. Le nombre des membres est actuellement de 146. Les recettes se sont élevées, celles de la commission de propagande non comprises, à 3040 fr. et les dépenses à 2845 francs. La cotisation annuelle reste fixée à 10 francs. M. le Dr. Chollet a été confirmé dans ses fonctions présidentielles.

Questions professionnelles

Une grève des cuisiniers s'est produite durant la deuxième quinzaine d'avril dans les hôtels et les restaurants de Bruxelles. L'année dernière, avant la saison touristique, les patrons avaient accordé déjà une augmentation de salaires de 30 %, élevant à 450 fr. belges par semaine la paye des chefs de partie. Avant la guerre, les cuisiniers gagnaient à Bruxelles de 140 à 175 fr. par mois. Cette année, profitant de l'approche des fêtes du Centenaire de l'indépendance et des expositions, le Syndicat des cuisiniers réclama un salaire minimum hebdomadaire de 500 fr. jusqu'au 3 mai et de 750 fr. à partir de cette date. Le coût de la vie n'ayant pas augmenté et ayant eux-mêmes à souffrir de la crise économique, les patrons repoussèrent cette revendication comme injustifiée. Toutefois, en raison du surcroît de travail à fournir pendant les fêtes du Centenaire, ils consentirent à accorder, du 1er juin au 15 septembre, une gratification de 25 % des salaires. En guise de réponse, le Syndicat des cuisiniers décréta la grève au moment des fêtes de Pâques, sans aucun avis préalable. Dans toutes les maisons, les chefs de cuisine restèrent à leur poste et les employeurs s'unirent étroitement pour assurer le service avec des brigades réduites. C'est ainsi qu'en condensant un peu les menus, l'un des grands établissements de Bruxelles réussit à servir parfaitement tous ses clients avec quatre hommes au lieu de 24. On put se convaincre à cette occasion que les effectifs du personnel de cuisine étaient en général beaucoup trop élevés, les patrons, dans un but humanitaire, n'ayant pas voulu auparavant congédier des employés. Le 26 avril, les cuisiniers présentèrent au syndicat patronal une proposition conciliatrice; elle fut repoussée et les employeurs en présentèrent une autre. Celle-ci fut acceptée à une forte majorité par le Syndicat des cuisiniers et le travail reprit immédiatement. L'arrangement conclu repose sur le maintien des salaires actuels, sur le payement d'un sursalaire de 25 % du 1er juin au 30 septembre et sur le retour aux salaires actuels à partir du 1er octobre. Les grévistes sont réintégrés suivant les possibilités.

Informations économiques

Hôtel Schweizerhof à Berne. — Le compte de profits et pertes de l'exercice 1929 de la S. A. de l'hôtel Schweizerhof à Berne accuse un bénéfice net de 96.318 fr., contre 109.000 en 1928. Le dividende est de 6% pour les actions privilégiées et de 3% pour les actions ordinaires.

Les prix de gros continuent à manifester leur tendance à la baisse. Durant la dernière semaine, les index sont tombés de 90,7 à 90,2 aux Etats-Unis, atteignant le niveau le plus bas de la période d'après-guerre, de 83,5 à 82,9 en France, de 95,2 à 95 en Allemagne, de 82,2 à 81,7 en Grande-Bretagne et de 66,1 à 65,8 en Italie. On se demande pourquoi et comment il se fait que les prix de détail résistent avec tant d'opiniâtreté à ce mouvement.

La bière restera chère. — L'arrêté fédéral de 1927 prévoyait que le supplément de douane sur le malt et l'orge serait prélevé jusqu'au mois d'octobre 1930. Il est question de prolonger cet impôt pendant quatre ans. Un projet sera soumis aux Chambres dans la session de juin. Et l'on prétendra une fois de plus que cette mesure, comme toutes les autres, n'entraîne aucun renchérissement de la vie. Le refrain est connu.

Pour les vins vaudois. — Le Conseil d'Etat du canton de Vaud propose au Grand Conseil la création d'un fonds de propagande en faveur des vins vaudois. Ce fonds sera alimenté, jusqu'à concurrence de 50.000 fr. par an au maximum, par une contribution annuelle des propriétaires de vignes et il sera géré gratuitement par l'Etat. Les sommes disponibles doivent servir avant tout à assurer l'existence d'un office permanent de propagande en faveur des vins vaudois.

Le gaz baisse à Genève. — Les rabais ci-après sont accordés à Genève aux abonnés dont la consommation annuelle de gaz dans le même immeuble dépasse mille mètres cubes: pour les premiers mille mètres, maintien du tarif actuel, soit 26 centimes — de 1001 à 2000 m. rabais de 2 centimes par mètre — de 2001 à 5000, rabais de 4 centimes — de 5001 à 10.000, rabais de 6 centimes — de 10.001 à 20.000, rabais de 8 centimes — de 20.001 à 40.000, rabais de 9 centimes — 40.001 et au-dessus, rabais de 10 centimes. Les rabais ne s'appliqueront pas au gaz à tarif spécial pour le chauffage. Cette mesure en faveur des gros abonnés sera bien accueillie par l'hôtellerie genevoise.

Le saindoux, le beurre et le lait. — La Commission des douanes du Conseil national, réunie à Lugano, a commencé la discussion des articles du tarif douanier. Elle a traité la plus grande partie des droits sur les comestibles, les boissons et les animaux. La proposition de réduction générale présentée par les socialistes ayant été repoussée en première lecture, ses auteurs se sont réservés de la reprendre au Conseil national. Contrairement à la proposition

Mc CALLUM'S ESTABLISHED 1807 Perfection SCOTS WHISKY

CHAMPAGNE POL ROGER BY APPOINTMENT TO HIS MAJESTY THE KING

NICHOLSONS DRY GIN THE PUREST SPIRIT MADE

COCKBURNS PORT OPORTO AND LONDON

A. BUTOW, 8, RUE DE FRIBOURG, TÉLÉPHONE: MONT-BLANC 25.314, GENÈVE

Rhabarber
feinen rotstieligen. Jedes Quantum zu den billigsten Tagespreisen sofort lieferbar. Grösste Kulturen d. Schweiz. An unbekannte Firmen Nachnahme.
Maier & Burkhardt, Kreuzlingen (Thurgau) Tel. 151.

CHAMPAGNE GEORGE GOULET, REIMS
LE PRÉFÉRÉ DES CONNAISSEURS
Agents généraux pour la Suisse:
RENAUD Frères - Bâle - Zurich - St-Moritz

Vin Villeneuve 1929
Le plus sain, diurétique, excellent pour malades. Expédition par fûts et à partir de 50 l. Ecoutez la voix de votre comité. Favorisez le producteur: P. Bonnard, vign., Villeneuve (Vaud).

Dernier perfectionnement

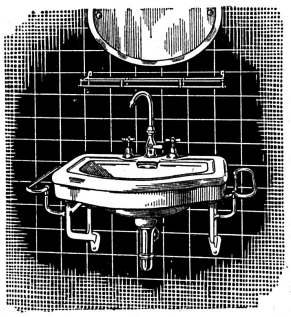

Lavabo „SIMPLON"
le modèle idéal pour chambres d'hôtels
GETAZ, ROMANG, ECOFFEY S. A.
Lausanne — Genève — Vevey
Articles sanitaires :: Dallages Revêtements
Exposition permanente

Orfèvrerie Jacob
Genève (St-Jean)
Téléphone: Mt. Blanc 30.77
Adr. télégraph.: Jacobor, Genève
Fabrication spéciale pour
Hôtels et Restaurants
Couverts et Orfèvrerie de table
métal blanc argenté fortement
Réparations - Réargenture
Maison fondée en 1878 — 5 médailles d'or

Für jedes HOTEL ist die Oelheizung SYSTEM Reinhart
ideal. Sofortige Temperaturanpassung bei jeder Witterung. Kein Geruch. Kein Russ. Kein Staub. Kein Geräusch. Hygienisch. Betriebssicher. Nur Vorzüge Keine Nachteile

BREVO
A-G. FÜR EXPLOSIONS- U. FEUERSCHUTZ
HORGEN-ZÜRICH
VERTRETERBESUCH, OFFERTEN, RENTABILITÄTS-BERECHNUNGEN UNVERBINDLICH.

Wasch-Maschine „Venus-Ideal"

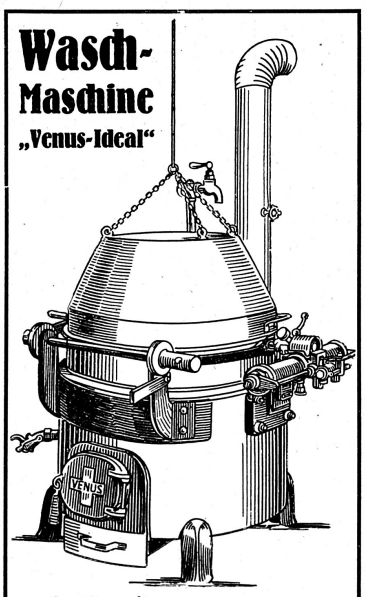

Spezialtypen für
Hotels, Pensionen u. Anstaltsbetriebe
Ia. Zeugnisse und Referenzen zu Diensten
Verlangen Sie unseren illustr. Gratis-Katalog
Gebrüder Wyss, Büron (Luzern)
Waschmaschinen-Fabrik

Der SEDAN TEPPICH
ist heute der beliebte HOTEL-TEPPICH
dank seiner Qualität u. Farben
In Milieux, Vorlagen, Gallerien, Läufern und Spezial-Massen lieferbar
W. Geelhaar Bern
GEGR. 1869
THUNSTRASSE 7

Le fournisseur d'hôtels est en danger
d'être dépassé par la concurrence s'il ne fait pas de la publicité.

des représentants de l'agriculture, la commission a ramené à 40 fr. au lieu de 50 le droit sur le saindoux, mais elle a rejeté une proposition socialiste tendant à ab isser ce droit à 20 fr. En ce qui concerne le beurre, les représentants de l'agriculture ont proposé de porter le droit à 120 fr., au lieu des 80 fr. proposés par le Conseil fédéral. Cette proposition a été renvoyée pour étude au Département économique. Une proposition de porter le droit d'entrée sur le lait de 50 centimes à 5 fr. a été également renvoyée au Département. — On constate que les discussions entre producteurs et consommateurs ne sont pas près de finir, le vent du protectionnisme soufflant de plus en plus fort, malgré tous les avertissements des gens clairvoyants.

Lausanne Palace. — L'assemblée des actionnaires du Lausanne Palace s'est réunie le mardi 29 avril sous la présidence de M. Ch. Niess, avocat. On nous communique à ce sujet les détails suivants complétant les informations que nous avons publiées dans notre précédent numéro: L'exploitation du Lausanne Palace et les loyers ont produit 687.998 fr. 15. Les frais généraux, impôts et divers ont exigé 73.691 fr. 32 et le service des emprunts 315.000 francs. Les recettes du Palace ont atteint 2.047.681 fr. 20, en augmentation de 44.813 fr. 15; celles de l'hôtel des Palmiers et de la Taverne du Petit-Chêne 336.558 fr. 85, supérieures de 21.037 fr. 30 à celles de 1928. Le solde actif net à répartir était de 304.441 fr. 63. — L'assemblée a approuvé les comptes à l'unanimité. Le rapport mentionne en particulier les progrès intéressants de l'hôtel et des entreprises annexes et adresse de vifs remerciements à M. et Mme J. Baumgartner et à leurs dévoués collaborateurs. — Durant l'année 1929, la société n'a pas exécuté des travaux de grande importance. Cependant l'hôtel des Palmiers a subi certaines transformations, qui seront continuées en 1930 par l'ouverture, à côté de la brasserie, d'une « Pinte à vins », avec installations pour raclettes et fondues, café, brioches, etc., le tout d'un aménagement tout à fait moderne. — Dans l'ensemble, le bilan du Lausanne Palace présente d'appréciables améliorations, dont on ne se rend peut-être pas compte à première vue. Nous lisons à ce propos dans le *Bulletin financier* de Lausanne: Le produit de l'exploitation hôtelière accuse un nouveau progrès intéressant par rapport aux années précédentes. Le bénéfice de 502.000 fr. a pu être obtenu avec des actifs figurant au bilan pour 8,97 millions. Le rendement ressort par conséquent à 5,57 %, réalisé après des amortissements assez élevés. On a pu ainsi payer l'intérêt de 5 % en plein sur les deux emprunts à intérêt fixe d'un montant total de 6,3 millions. D'autre part, on a pu aussi verser un intérêt de 6 % à l'hypothèque de 2 millions en deuxième rang à intérêt variable. Enfin on a pu dépenser, par le débit du compte de profits et pertes et sans augmentation correspondante de l'actif immobilisé, 50.000 fr. pour des travaux en cours. Cette somme de 50.000 fr. figure par contre au passif comme une espèce de réserve spéciale nouvellement créée. Si le compte de profits et pertes n'accuse aucun solde permettant de distribuer un dividende, cette nouvelle réserve constitue bel et bien un bénéfice représentant le 6,6 % du capital-actions, qui sans cette opération aurait reçu le dividende statutaire de 6 %. Les créanciers hypothécaires, qui disposent actuellement des deux tiers des voix, ne veulent naturellement pas d'augmentations de dettes et exigent que les dépenses pour travaux soient supportées par les comptes des exercices. De là provient l'absence de dividende. Mais la valeur des actions augmente en conséquence, si bien qu'aujourd'hui elles ont dépassé le pair. A noter également que le titre créanciers divers recule de 141.000 à 103.000 fr., que le disponible en banque monte de 119.000 à 201.000 fr. et que les autres chapitres du disponible passent de 50.000 à 65.000 francs.

Nouvelles diverses

Fafleralp. — La Société hôtelière de Fafleralp a sollicité l'autorisation d'utiliser les forces hydrauliques du torrent dit Äusserer Faflerbach. Ce cours d'eau peut fournir une force électrique assez importante, qui serait employée pour le service des hôtels de la localité et aussi éventuellement pour l'éclairage public.

Valais. — Nous apprenons que M. le Dr. Walther Perrig, secrétaire de la Chambre valaisanne de commerce et de l'Association hôtelière du Valais, a été nommé directeur de la Banque de Brigue. Nous lui présentons nos sincères félicitations, tout en exprimant l'espoir que dans sa nouvelle situation il conservera à l'hôtellerie valaisanne son activité si dévouée.

Dans le Nord-africain. — Chacun connaît le haut degré de développement et de perfectionnement atteint par l'hôtellerie égyptienne. Nous avons souvent parlé dans ce journal des progrès de l'hôtellerie au Maroc, en Algérie et en Tunisie. Maintenant la Tripolitaine va suivre le mouvement et compléter la chaîne hôtelière de l'Afrique du Nord. Des dispositions sont prises en effet pour y introduire une saison d'hiver comme en Egypte. Dès l'hiver prochain, deux grands hôtels y seraient ouverts sur la côte.

Au Kursaal de Genève. — Le Conseil administratif de Genève a nommé directeur du Kursaal-Casino, actuellement en réparations, M. Henry Giovanna, un jeune impresario de 32 ans qui a déjà fait ses preuves à Genève au cours des dernières années en organisant des concerts de haute valeur. Au cours d'une interview, le nouveau directeur a déclaré: « Nous avons l'ambition de donner au Casino municipal des spectacles qui soient dignes de la Genève moderne, qui voit venir à elle chaque été des étrangers des quatre coins du monde.» La nomination a été faite pour sept années. La saison du Casino commencera au début de juillet.

Rheinfelden. — A l'occasion du cours donné sous les auspices de la Société suisse de balnéologie sur le traitement diététique des malades, un banquet officiel de 90 couverts a eu lieu le 1er mai à l'hôtel des Salines. M. Beetschen, président de la commune de Rheinfelden, a relevé l'importance de la collaboration des médecins et des habitants de la station. M. le Dr J. Weber, de Rheinfelden, a parlé dans le même sens et a ajouté que ces bonnes relations sont une cause du développement de Rheinfelden comme station balnéaire. La réunion officielle a été close par une conférence avec projections lumineuses de M. le Dr Keller sur l'histoire des bains de Rheinfelden depuis l'époque romaine.

Condamnation d'un automobiliste. — On se souvient que, le 14 janvier dernier, à Coursous-Lausanne, un automobiliste, M. Rodolphe Kaufmann, architecte, représentant à Lausanne de l'Office de constructions agricoles de l'Union suisse des paysans, revenant d'une course à Morges, atteignit un groupe de six élèves de l'Ecole professionnelle de la Société suisse des hôteliers. L'un d'eux, Henri Perrottet, 17 ans, atteint et renversé par l'automobile, succomba le 17 janvier à une fracture du crâne. M. Kaufmann avait continué sa route sans s'inquiéter de sa victime; il déclara à l'audience qu'il ne s'était pas aperçu de l'accident. Le tribunal l'a condamné le 2 mai à trois mois de prison sans sursis, à 500 fr. d'amende, à 200 fr. de dépens et aux frais, pour homicide par imprudence. Acte a été donné à la partie civile de ses réserves.

La Fête des camélias a eu lieu à Locarno par un temps très favorable. La ville, magnifiquement pavoisée, s'est présentée aux foules de Suisses et d'étrangers accourus à cette occasion sous sa plus belle parure festivale, au milieu de sa riante parure naturelle de fleurs multicolores et de verdure aux tons variés. La représentation habituelle empruntait son thème au *Galendimaggio*, la fête de mai, et reproduisait les scènes les plus intéressantes de la vie populaire tessinoise. Les 500 acteurs et figurants étaient tous de Locarno. Le festival a eu un grand succès, notamment l'aubade, le chant du printemps, la danse et le chant de mai, le ballet des faucheurs et celui des fleurs, la marche nuptiale, etc. Le corso fleuri était ravissant. Le soir de la première journée, les principaux bâtiments de la ville étaient brillamment illuminés. La Fête des camélias de 1930 continue dignement la série de ses devancières et constituera comme elles une très efficace propagande en faveur de la jolie cité tessinoise.

Pour le progrès à Vevey. — La municipalité de Vevey a décidé la création d'une *Commission de propagande économique et d'embellissement local.* Ce nouvel organe aura pour mission: a) de provoquer à Vevey l'organisation de fêtes originales, de manifestations sportives, de congrès, de cours de vacances, etc., de nature à attirer dans cette ville le plus grand nombre possible d'hôtes intéressants, de la rendre plus vivante et de contribuer plus directement à la prospérité du commerce local; b) d'engager par des interventions opportunes les commissions parlementaires suisses et vaudoises à venir siéger à Vevey; c) de prendre contact avec les industriels suisses et étrangers désireux de créer des succursales ou de construire des usines et de les inviter à venir s'établir à Vevey. La commission se préoccupera également de sauvegarder les intérêts veveysans en matière d'horaires de chemins de fer et de circulation automobile. Elle présentera des propositions pour l'amélioration de l'éclairage public et pour l'embellissement des quais.

Une mesure regrettable. — On lit dans la *Feuille commerciale de Sierre*: « Jusqu'ici les affiches des chemins de fer secondaires ne payaient pas de timbre en Valais. Avec la nouvelle loi sur les affiches, celles qui ne portent pas d'horaire doivent payer 3 fr. à l'intérieur et 6 fr. à l'extérieur, ce qui est prohibitif. Pour s'exempter de la taxe, quelques compagnies collent à leur affiche un bout de papier portant leur horaire. Mais les autres préfèrent renoncer à l'affichage et la réclame n'exerce ainsi plus son effet pour les lignes secondaires et les stations qu'elles desservent. D'autre part, les compagnies ont l'habitude de faire un échange de leurs affiches. Celles du Valais figurent de la sorte dans un grand nombre de gares en Suisse à titre de réciprocité. Désormais cet échange deviendra impossible. Le Montreux-Oberland, par exemple, qui paye 10 centimes dans le canton de Vaud, ne voudra pas débourser 3 ou 6 fr. par affiche dans celui du Valais. Le procédé fiscal instauré dans ce dernier canton fera un tort grave à la propagande touristique. L'Etat devrait avoir dans ce domaine une autre conception de sa tâche.»

La Foire suisse d'échantillons vient de fermer ses portes après avoir enregistré de nouveau un beau succès. La fréquentation a été fortement supérieure à celle de l'année dernière. Non seulement les Suisses sont venus en très grand nombre, mais les visiteurs et les acheteurs étrangers ont été en augmentation d'au moins 30 %. Ils appartenaient à 26 Etats, dont neuf d'outre-mer. De l'avis de la majorité des exposants, la marche des affaires a donné satisfaction dans la plupart des branches. — Nous avons été surpris qu'à l'occasion de la Foire suisse, qui attire à Bâle de véritables foules, l'une de nos principales industries, le tourisme, ne sache pas profiter d'une pareille occasion de bonne réclame. Pendant la foire, tous les genres d'industrie et de commerce s'empressent de couvrir d'affiches les emplacements réservés à cet effet. Or, en tout et pour tout, nous y avons découvert pendant la foire de cette année *deux* affiches touristiques, l'une de Vitznau, très réussie du reste, et l'autre de la station espagnole de Saint-Sébastien! Quand les Bâlois seront seuls chez eux et auront du reste déjà combiné définitivement leurs plans de vacances, alors on couvrira nos murs d'affiches des stations estivales. L'hôtellerie a décidément encore beaucoup à apprendre des milieux du commerce.

La question des langues au Tessin. — Nous avons signalé la semaine dernière le projet de loi présenté par le gouvernement tessinois relatif à l'emploi obligatoire de la langue italienne dans les enseignes. La Société des hôteliers de Lugano et environs, alarmée à juste titre par une mesure dont les conséquences pourraient être néfastes pour l'hôtellerie et le commerce tessinois, a voté à ce propos un ordre du jour disant notamment: « La Société des hôteliers s'étonne du fait que malgré l'affirmation souvent répétée de l'importance vitale du tourisme pour le Tessin, on présente un projet de loi qui causera certainement un tort sensible aux intérêts de l'hôtellerie du canton». L'ordre du jour critique aussi le fait qu'on n'ait pas demandé au préalable l'avis des intéressés. — En dépit des articles plus sentimentaux que commerciaux publiés à ce sujet dans nos journaux romands, nous estimons que la mesure envisagée est une lourde faute du point de vue économique. *Le commerce doit faire sa réclame dans la langue de sa clientèle.* Or la clientèle italienne est devenue relativement rare au Tessin, qui tire ses principales ressources de la clientèle de langue allemande. Non seulement les hôtels et les pensions, mais les commerçants et les artisans qui ont constamment affaire à des Allemands et à des Confédérés d'outre-Gothard tiennent à avoir une enseigne comprise de ces clients. En constatant la transformation des enseignes, la clientèle de langue allemande en déduira naturellement qu'on ne se soucie plus d'elle au Tessin et elle émigrera ailleurs, comme elle n'en est que trop sollicitée. Alors le gouvernement tessinois percevra ses impôts où il pourra.

Légations et Consulats

Notre consulat de New-York. — Comme il l'avait fait prévoir à plusieurs reprises aux Chambres fédérales, le Conseil fédéral a décidé de transformer en un consulat général la représentation consulaire de la Suisse à New-York. Il a nommé gérant de ce poste M. Victor Nef, consul de carrière. Cette nomination, qui répond à un vœu exprimé par la nombreuse colonie suisse de New-York, sera bien accueillie par nos compatriotes de la grande cité américaine.

Trafic et Tourisme

La station de Schuls-Tarasp, en 1929, a enregistré 141.456 journées de cure, au lieu de 154.082 l'année précédente. Il y a eu 9.940 hôtes, au lieu de 10.052 en 1928. Les bains ont été fréquentés par 6.102 Allemands, 1667 Suisses, 428 Autrichiens, 241 Hollandais, 219 Hongrois, 194 Français, 180 Yougoslaves, 168 Italiens, 159 Américains, etc.

Circulation automobile internationale. — Durant le mois de mars 1930 sont entrées en Suisse 2280 automobiles avec carte provisoire, 393 avec passavant, 1633 avec triptyque ou carnet de passage en douane et 199 motocyclettes, soit au total 4505 véhicules à moteur, au lieu de 3675 en mars 1929, dont 1693 autos avec carte provisoire.

Refus d'amélioration d'horaire. — Le Conseil fédéral a écarté un recours du gouvernement bernois contre une décision du Département fédéral des postes et des chemins de fer, qui avait refusé de lui accorder une correspondance ferroviaire destinée à relier plus rapidement avec Berne l'express arrivant d'Allemagne à Bâle au début de l'après-midi. — Depuis 1920, aucun recours de ce genre n'a été admis par le Conseil fédéral, ce qui refroidit singulièrement le courage des auteurs des recours. En 1920, le nombre des éconduits fut de 23; il tomba à une unité en 1930. Il semble décidément que le progrès ne soit pas compatible avec nos possibilités techniques, au moins dans nos chemins de fer.

Pour la propagande touristique française. — Le ministre français des postes, télégraphes et téléphones, averti des conséquences néfastes des diverses taxes d'affranchissement en vigueur pour les cartes postales illustrées, a fait adopter par les Chambres l'institution de deux taxes: 15 centimes avec cinq mots de correspondance et 40 centimes avec correspondance libre. Les nouvelles taxes seront très favorablement appréciées de tout le monde en France, mais surtout des touristes qui aiment à signaler à leurs relations leur passage dans une contrée ou une ville. Chacun sait que cette correspondance illustrée est une propagande qui ne coûte rien à ses bénéficiaires et qui est cependant l'une des meilleures.

Les automobiles aux bagages. — (RDV.) Les chemins de fer du Reich viennent d'introduire une innovation qui rendra de grands services aux automobilistes. Ceux qui font de longs parcours pourront, s'ils le désirent, faire transporter leurs voitures en wagon, en les enregistrant comme de simples bagages. Ils bénéficieront d'un tarif spécial, égal à la moitié du tarif ordinaire des transports. La distance minimum sera de 200 kilomètres. Provisoirement, un certain nombre de gares ont été désignées pour tenter cette expérience, entre autres Brême, Hanovre, Hambourg, Francfort, Mannheim, Fribourg, Bâle (gare badoise). Le transport s'effectuera par des trains de marchandises accélérés, qui parcourront en trente heures le trajet de Bâle à Hambourg.

Pour la route du Simplon. — Tout en félicitant le gouvernement des Grisons et la section grisonne de l'A. C. S. d'avoir obtenu pour l'avenir l'ouverture de la route du Julier (2287 m.) à la circulation automobile dès la fin d'avril, le comité d'initiative de la route du Simplon, dans une communication à la presse, relève que cette innovation entraînera des conséquences économiques considérables pour toute la Suisse romande et pour le Valais en particulier. En effet, avec l'ouverture du Julier, l'automobiliste trouvera une route facile pour la traversée des Alpes, le col de la Maloja étant ouvert toute l'année aux autos. Le Gothard ne pouvant s'ouvrir très tôt le printemps, le Simplon, qui est à une altitude de 200 m. inférieure à celle du Julier, avec un tracé beaucoup plus favorable pour une ouverture précoce, pourrait être livré dès les premiers jours de mai à la circulation automobile. Ce qui est possible dans les Grisons devrait être réalisable en Suisse romande.

Le mouvement touristique Suisse-Italie a enregistré cette année à Pâques des chiffres records. Le jeudi 17 avril, on a compté à Ponte-Chiasso 760 véhicules à moteur avec 3500 voyageurs; le vendredi 18 avril 1000 véhicules et 4500 personnes; le samedi, 1090 véhicules et 4500 personnes; le jour de Pâques, 760 véhicules et 3500 personnes; le lundi de Pâques, 1500 véhicules et 7000 personnes. Durant ces cinq journées, on a donc constaté le passage, dans les deux sens, de 5110 véhicules à moteur transportant 23.000 personnes. On peut en outre évaluer à 1000 voyageurs par jour, en plus du trafic local habituel, le mouvement qui s'est effectué par les tramways de Côme et de Mendrisio. Quant au mouvement ferroviaire, pendant les cinq journées susdites, on a compté 7450 voyageurs se rendant en Italie, en 14 trains de l'horaire ordinaire, dont sept express internationaux de huit voitures à quatre essieux pouvant contenir 80 personnes.

Nouveaux tarifs postaux pour l'étranger. — Le Conseil fédéral a arrêté les dispositions d'exécution faisant suite à la ratification des nouveaux traités postaux internationaux. La taxe des imprimés pour l'étranger est abaissée de 7½ à 5 centimes par 50 grammes. Les journaux et périodiques expédiés directement par l'éditeur, les livres, brochures et papiers de musique payeront 3 centimes par 50 grammes. Les petits paquets jusqu'à un kilogramme seront affranchis à 60 centimes jusqu'à 200 grammes, avec 15 centimes en plus par 50 grammes ou fraction de ce poids en sus. La taxe de recommandation des correspondances pour l'étranger est abaissée de 40 à 30 centimes. Les taxes de remboursements et de mandats de poste pour l'étranger sont également réduites dans certaines conditions. On évalue à un million et demi la diminution annuelle de recettes qui résultera pour les postes suisses de ces modifications. Les nouvelles dispositions entreront en vigueur le 1er juillet 1930.

L'hiver dans les Grisons. — On connaît maintenant les chiffres définitifs de la statistique hôtelière grisonne pour l'hiver 1929/30. Du 1er octobre au 31 mars, on a compté 1.975.273 nuitées, au lieu de 1.999.452 pendant l'hiver précédent. Il y a donc un recul de 24.179 nuitées, soit de 1,25%. Voici la répartition des nuitées suivant la nationalité des hôtes, d'abord pour les pays qui ont accusé une diminution par rapport à l'hiver 1928/29: Allemagne 723.046 (—56.611), Grande-Bretagne 223.918 (—11.686), Hollande 93.338 (—4.260), Grèce 29.355 (—2.473), Espagne et Portugal 25.982 (—329), Autriche 22.355 (—6.005), Hongrie 14.563 (—3.503), Pologne 6.352 (—3.778). Voici maintenant la répartition pour les pays qui accusent une augmentation: Suisse 574.857 (+36.153), France 55.122 (+1.702), Amérique 43.739 (+3.375), Italie 42.981 (+6.118), Tchécoslovaquie 22.719 (+3.147), Belgique 19.802 (+2.209), Yougoslavie, Bulgarie et Roumanie 18.830 (+1.320), Suède, Norvège, Danemark et Finlande 12.183 (+1.818), pays divers 43.131 (+7.624). Plus du tiers des hôtes provenaient de l'Allemagne. Les Allemands, les Suisses et les Anglais formaient le 77% du total des visiteurs.

Le réveil du tourisme français. — M. Gaston Gérard, haut commissaire au tourisme, a déjà obtenu des Chambres la suppression de la taxe d'embarquement et de débarquement, si désagréable aux touristes à leur arrivée en France ou à leur départ, aux touristes américains notamment, ainsi que l'abolition de la taxe sur les notes de restaurant et sur les billets de théâtre. La taxe dite de luxe sur les hôtels et les restaurants est réduite de 13 à 10% et de 4 à 3%, suivant le classement des établissements. Elle sera très prochainement abaissée respectivement à 6 et à 2% pour les hôteliers qui consentiront à l'incorporer dans la note, de manière à former dans l'addition présentée au client un montant unique net. L'Office national du tourisme est doté d'un crédit d'un million, auquel viendront s'ajouter les 30 millions, échelonnés sur six ans, prévus dans le projet d'équipement touristique national. Ces fonds sont destinés à la propagande touristique à l'étranger. Le haut commissaire, après avoir pris l'avis des corporations intéressées, prépare en outre la suppression, sur les notes de certains restaurants, du « couvert », c'est-à-dire de la somme prélevée, par personne, avant toute consommation, pour frais de serviette, couvert, nappe, etc.

Les Chemins de fer italiens de l'Etat accordent de nouveau, l'été et l'automne prochains, des réductions importantes de tarifs pour les voyages aller et retour à des localités balnéaires, thermales et climatiques. Ces réductions peuvent être obtenues d'une part par les familles qui se rendent aux bains de mer ou aux stations thermales, et d'autre part par les voyageurs provenant de l'étranger par la frontière nord-est à destination des plages de l'Adriatique. Ces derniers billets sont valables pour une durée totale de 60 jours. Une prolongation de 30 jours peut être accordée contre paiement du 10% du montant du billet. Le voyage de retour ne peut être entrepris avant le sixième jour qui suit la date de l'arrivée, les dates étant contrôlées au moyen d'un timbre. Les billets à tarif réduit de 50% pour les stations balnéaires de la Haute-Adriatique sont délivrés depuis le 1er mai. — Dès le 16 juin, des billets à tarif réduit de 50% seront délivrés pour les voyages aller et retour à destination des stations touristiques du Haut-Adige et du Cadore. — De nombreuses autres réductions ont été consenties pour le lac de Garde, pour des voyages à Rome (30 ou 50% suivant les dates), pour la Sardaigne et pour des expositions ou manifestations diverses. — On voit que les Chemins de fer italiens de l'Etat savent favoriser le mouvement touristique et lutter efficacement contre la concurrence de l'automobile.

OBERHOFEN am Thunersee
VICTORIA HOTEL
Bestes Familienhaus in dominierender, zentraler, aussichtsreicher Lage. Fliessendes Wasser, Bäder, Park, 2 Tennis. Mäss. Preise, modernster Comfort.

J. COTTINELLI, CHUR VELTLINERWEINE